



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services du
cabinet**

**Bureau de la représentation de l'État et de la
communication interministérielle**

Privas, le 13 octobre 2020

Le préfet de l'Ardèche

à

Monsieur le président du conseil
départemental,
Mesdames et messieurs les maires,
Madame la présidente du conseil
d'administration du service
départemental d'incendie et de
secours

En communication à Mme et MM
les sous-préfets

Objet : Résultats de l'élection des membres du Conseil d'Administration du SDIS du 13
octobre 2020

PJ : 1

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, les résultats proclamés le 13 octobre 2020 de
l'élection des membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et
de Secours de l'Ardèche.

Afin d'effectuer la publication de ces résultats, je vous demande de les afficher dès réception.

En application des dispositions réglementaires les résultats peuvent être contestés devant le
Tribunal Administratif, dans les dix jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur et par
tout candidat.

Pour le Préfet,
Le Directeur des Services du Cabinet,

Christophe DEBEYER

**ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**1^{er} collège : article L.1424-24
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Collège des représentants des maires (5 titulaires et 5 suppléants)

Titulaires	Suppléants
Hélène Baptiste	Pierre Tissier
Georges Fangier	Jean-Yves Meyer
Jean-Manuel Garrido	Jean-Pierre Laporte
Robert Hilaire	Guy Clément
Christophe Vignal	Michel Villemagne

**2^{ème} collège : Article L.1424-24-13
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Collège des représentants des EPCI (3 titulaires et 3 suppléants)

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Titulaires	Suppléants
Thierry Avouac	Michel Mizzi
Jean Linossier	Jérôme Laurent
René Sabatier	François Chauvin